



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 avril 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Christophe MOIROUD
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire ¹	Pouvoir de Olivier ROGNARD
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
18 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
19 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
22 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
23 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
24 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
25 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
26 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
27 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
28 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
29 MOTZ	T CLERC Daniel	
30 MOUXY	T PERSON Armelle	
31 MOUXY	T BONICI José	
32 ONTEX	T CARRIER Christiane	
33 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	
34 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
35 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
43 VOGLANS	T BERNON Martine	
44 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	DAL PALU Lucie
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
MERY	FONTAINE Nathalie
VIONS	ARRAGAIN Manuel
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

¹ Marie-Claire BARBIER ne prend pas part au vote et sort de la salle pour la délibération 9

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 12 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 11 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2024
Exécutoire le : 30 AVR. 2024
Publiée / Notifiée le : 30 AVR. 2024
Visée le : 30 AVR. 2024

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de cartographe au titre des emplois pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 30 janvier 2024, concernant la création des postes saisonniers.

Pour les agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur la base de l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique, la durée ne peut excéder 12 mois ou 18 mois consécutifs en cas de renouvellement.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'afin de répondre à la demande des communes du territoire de réaliser une cartographie des ouvrages eaux pluviales par gestionnaire, il est proposé de créer un poste de cartographe pour une durée de 4 mois environ. Cette mission devra permettre de mettre à jour la base de données cartographique existante et de créer une carte de répartition des ouvrages par gestionnaire au regard de la réglementation, d'échanger avec les communes afin de valider le classement de chaque ouvrage et d'intégrer ces éléments dans une application SIG Géo mise à disposition de l'ensemble des acteurs.

Il convient donc de créer un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (catégorie A) en raison de la complexité des missions du poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

VU l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la création de l'emploi ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents, y compris le contrat de recrutement.

Aix-les-Bains, le 23 avril 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 relative à la création d'un poste de cartographe au titre des emplois pour accroissement temporaire d'activité

Date de transmission de l'acte : 30/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2024

Numéro de l'acte : d4958 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240423-d4958-DE

Date de décision : 23/04/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Création et transformation d'emploi contractuel
4.2.1.5. Autres délibérations